MAGAZINE MENSUEL
DE FORCE OUVRIÈRE
FRANCE TÉLÉVISIONS

l'inFO france•tv

N° 09 b - octobre 2019

INCENDIE À ROUEN

Premier syndicat à tirer la sonnette d'alarme

FO porte plainte !

Notre station France 3 Rouen se situe à 800 mètres de l'usine Lubrizol !



AVOCATS

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
Tribunal de Grande Instance
1 place Foch
76000 ROUEN

Strasbourg, le 30 septembre 2019

N/Réf. : FO FRANCE 3 Normandie
V/réf : plainte contre X

Madame, Monsieur le Procureur de la République,

Je suis le conseil du syndicat national FO Médias et de la Fédération FO des Arts du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse (FASAP), siégeant tous deux 2 rue de la Michodière à 75002 PARIS, lesquels élisent domicile à mon cabinet dans le cadre de la présente procédure.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Le jeudi 26 septembre, à 2h40 du matin, un très important incendie s'est déclaré à ROUEN dans l'usine LUBRIZOL se situant au 25 quai de France sur les rives de la Seine.

L'entreprise classée Seveso « seuil haut » fabrique des produits chimiques, notamment des additifs qui servent à enrichir les huiles, les carburants ou les peintures industrielles.

L'origine de l'incendie n'est pas encore connue.

Une zone de confinement incluant 13 communes, dont ROUEN, a alors été imposée par la Préfecture, laquelle a déclenché les sirènes d'alerte à 7h30.

Plusieurs ministres du gouvernement se sont rendus sur place. Monsieur CASTANER, ministre de l'intérieur, a indiqué qu'à la suite de cet incendie un panache de fumée, de 22 km de long et 6 km de large, "porte en son un certain nombre de produits qui peuvent être dangereux pour la santé". Madame BUZYN, ministre de la santé, a ajouté que « Rouen était clairement polluée ».

Extrait de la Plainte contre X →

Je suis le conseil du syndicat national FO Médias et de la Fédération FO des Arts du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse *(FASAP)*, siégeant tous deux 2 rue de la Michodière à 75002 PARIS, lesquels élisent domicile à mon cabinet dans le cadre de la présente procédure. (...)

L'établissement de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN se trouve juste en face de l'usine LUBRIZOL, sur l'autre rive, au 11 quai Ferdinand de Lesseps, à 800 mètres à vol d'oiseau.

Le jeudi 26 septembre les salariés de l'établissement sont venus travailler normalement, la direction souhaitant assurer sa mission de « *continuité de l'information du service public* ».

Toutefois, une très forte odeur malodorante de combustion a envahi les locaux de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN. Des témoignages relatent « *de la suie sur les murs* », « *une climatisation polluée* », et « *des traces noires, ou des dépôts sur les corps des reporters* ».

Surtout, le jeudi 26 septembre les salariés de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN ont travaillé avec des masques à gaz, qu'ils se sont eux-mêmes procurés.

Au vu de ces faits, la direction de FRANCE 3 ROUEN a proposé aux salariés incommodés « *de rentrer chez eux* ».

Le vendredi 27 septembre, les salariés de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN sont retournés à leur poste de travail.

Toutefois, l'odeur nauséabonde semblait s'être amplifiée. Certains salariés ont remarqué la présence de grosses boulettes d'hydrocarbures dans la Seine. (...)

Ils ont néanmoins continué de travailler, avec des masques à gaz.

Cependant, la situation n'étant plus tenable, certains salariés de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN ont contacté le syndicat FO Médias, faisant état d'étourdissements, de nausées, de vomissements, de yeux qui piquent… (...)

Les représentants syndicaux de FRANCE 3 sont aujourd'hui inquiets de toute évidence les salariés de FRANCE 3 NORMANDIE ROUEN qui ont couvert l'événement, ou qui se trouvaient directement dans leur établissement, ont été exposés à des risques graves pour leur santé, soit par inhalation de fumées, soit par contact avec des dépôts toxiques. (...)

LE DOSSIER FORMATION PROFESSIONNELLE

"Nous nous voyons comme des œuvres d'art inachevées. Nous passons de plus en plus de temps à nous corriger, nous améliorer. Nous sommes toujours en formation, jamais finis…"

Jeremy RIFKIN
Essayiste

Un an déjà et

l'univers de la formation professionnelle a bien changé. Depuis la promulgation de la *"loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel"*, fini le *"CIF" (congé individuel de formation)*, finis également les cursus en *"période de professionnalisation"*, qui représentaient, l'air de rien, près de 20% des plans de formation dans notre entreprise ! Désormais, **france•tv** verse toujours une *"contribution à la formation professionnelle" (qui sera recouvrée par l'URSSAF à partir de 2021)*, mais ne dispose plus de *"droit de tirage"* sur ces fonds pour financer ses propres besoins. De même, l'entreprise ne peut plus faire prendre en charge par l'AFDAS les salaires de ses personnels souhaitant utiliser leurs droits à DIF ou à CPF sur leur temps de travail. Pourquoi cette dégradation de nos droits à la formation ?

Pour comprendre, il faut revenir au premier semestre 2017 et à la campagne présidentielle. Les intentions étaient affichées assez clairement dans le programme d'**En Marche** : *"Nous engagerons un effort national de formation sans précédent"* pouvait-on lire. Nous prenions ensuite connaissance de cet objectif : *"Nous formerons 1 million de jeunes et 1 million de demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés et aujourd'hui sans perspective"*. **Belle intention !**

Plus loin, *"Les chômeurs et travailleurs peu qualifiés auraient plus de droits à la formation parce qu'ils en ont plus besoin"*. La messe était dite ! Certains allaient donc y perdre, pour que d'autres puissent y gagner ; c'était expliqué, écrit, avant les élections et cela a été mis en œuvre avec cette loi. Certes, il y a une certaine logique de justice sociale, mais qui malheureusement déstabilise beaucoup dans les grandes entreprises comme la nôtre, alors que le besoin va croissant avec la montée en puissance des nouvelles technologies, et que s'ajoute à cela, pour l'employeur l'obligation d'*"employabilité"*. En clair, les chefs d'entreprise doivent veiller à ce que leurs salariés puissent disposer des connaissances nécessaires pour être employables ailleurs, dans l'hypothèse où ils viendraient à perdre leur emploi.

Le bouclage des plans de formation a donc dû être totalement repensé. D'ailleurs, on ne les appelle plus comme tels, mais *"plans de développement des compétences"*.

Force Ouvrière fait le constat : pour les salariés de **france•tv**, cette réforme va donc constituer une difficulté supplémentaire à devoir affronter. Car les possibilités qui étaient offertes auparavant vont se trouver encore plus réduites.

Accentuer les moyens sur les petites entreprises ainsi que sur les publics en difficulté est certes valeureux, mais n'est pas sans risques pour d'autres catégories de personnels. Il va donc s'agir d'être encore plus attentif, notamment lors des bilans à venir, aux lignes concernant les salariés sans formations.

Les élus Force Ouvrière y veilleront.

La formation à france•tv

Un budget de 5,2 millions d'euros, soit 5% de la masse salariale. Le panier moyen de formation d'un collaborateur est d'environ 1 200 euros par an. Les chiffres plaident en faveur de **france•tv** si on les compare à nos concurrents du privé qui accordent quatre fois moins de moyens au secteur de la formation.

Plusieurs raisons : la masse salariale de **france•tv** est bien supérieure à celle de TF1 ou M6 qui, de plus, produisent très peu en interne !

france•tv a également vu vieillir sa population, ce qui nécessite une adaptation face à la révolution du numérique.

L'Université de **france•tv** voudrait faire évoluer les usages, constatant qu'un salarié se forme à 70% en faisant, à 20% en situation informelle et à 10% en situation de cours académique. L'avenir serait donc dans les formations in situ…

Les nouveaux dispositifs pour la **formation professionnelle**

À l'initiative de l'entreprise

- Le *"plan de formation"* devient désormais le *"plan de développement des compétences"*.

- Les entreprises continuent à verser une *"contribution à la formation professionnelle" (qui sera recouvrée par l'URSSAF à partir de 2021)*, mais les *"plus de 50 salariés"* ne peuvent réinjecter ces versements dans leurs propres formations. Celles-ci ne sont désormais finançables que par fonds propres.

- Les *"périodes de professionnalisation"* disparaissent.

- France Télévisions évalue à 20% la perte de formation si le budget sur ce poste doit rester équivalent.

Le compte personnel de formation (CPF)

- Il continue à exister et reste utilisable à la seule initiative du salarié.

- Il est détenu sur un profil qu'il est urgent d'activer si vous ne l'avez pas déjà ouvert :

Il faut vous connecter sur le site www.moncompteactivite.gouv.fr

- Désormais, ce compte CPF est monétisé : nous ne détenons plus des heures mais des euros, à raison de 500 € abondés par an *(800 € pour les publics les plus en difficulté)*.

- Ces euros peuvent être utilisés à raison de 15 € par heure de formation *(ce qui est faible, au vu des coûts réels pratiqués)*.

- Le plafond du compte CPF est de 5000 € *(et de 8000 € pour les publics les plus en difficulté et les travailleurs handicapés)*

- Changement important : dans une entreprise telle que France Télévisions, lorsqu'une formation financée par le CPF est effectuée sur le temps de travail, il n'est plus possible pour l'employeur de se faire rembourser l'essentiel du coût de la rémunération par l'AFDAS. Il doit désormais supporter lui-même ce coût. Nul doute que nos dirigeants réfléchiront donc davantage avant de nous dire *"OUI"*.

Les heures DIF sont désormais conservées par le bénéficiaire au-delà du 31/12/2020 s'il a bien ouvert avant cette date son compte CPF à la Caisse des Dépôts.

Le CPF de transition

- Concrètement, le dispositif est plus restreint que le CIF : il ne permet que des projets de reconversions *(alors qu'avec le CIF, il était également possible d'engager des actions de perfectionnement)*.

La pro-A

- Il ne s'agit nullement du championnat de basket mais de la *"promotion par l'alternance"*.

- Le dispositif permet à des salariés ou des demandeurs d'emploi, dont le niveau de diplôme est inférieur à la licence et dont les qualifications seraient insuffisantes au regard des évolutions technologiques, de s'engager dans un cursus par alternance afin d'aboutir à de plus grandes chances de succès dans leur recherche d'emploi.

Les grandes lignes du **budget formation à france•tv**

Technologie et innovation : ..... **2,770 millions** d'euros
Information : ..... **1,995 million** d'euros
Compétences transverses *(management, formation formateurs, ...)* :..... **1,286 million** d'euros
Prévention des risques, QVT : ..... **500 000** euros
En queue de peloton on trouve la gestion de l'entreprise ; la RH et les services financiers et juridiques...

LA RETRAITE À POINTS ? POUR FORCE OUVRIÈRE, C'EST **NON !**



Plus de 15 000 personnes ont défilé, le samedi 21 septembre à Paris, sous les bannières de Force Ouvrière

Pour FO, un tel système universel conduit à une réforme paramétrique permanente entre les mains des gouvernements de demain. Ceux-ci détermineront les valeurs du point, à l'achat comme à la conversion en pension, en fonction des contraintes économiques et budgétaires. Ainsi est évoquée une *"règle d'or"* !

Au cœur de cette réforme paramétrique permanente figure la notion d'âge d'équilibre. La borne de 64 ans est clairement évoquée. Les 62 ans deviennent un plancher, un droit virtuel si le niveau de la pension – *qui devra être calculé par l'achat de points sur toute la carrière, et non plus sur les 25 meilleures années* – ne suffit pas pour vivre décemment.

Ce projet fait en réalité porter au système de protection sociale la responsabilité des défaillances des politiques économiques qui ont échoué à réduire le chômage de masse et la précarité et contraignent nombre de salariés à subir des emplois peu ou mal rémunérés, à temps partiel subi.

De nombreux salariés ne sont d'ailleurs d'ores et déjà plus en activité au moment de faire valoir leurs droits à la retraite.

PORTRAIT DE Mmilitant

Éric Sainte-Rose-Rosemond

Élu FO au CSE Martinique la 1ère

Délégué syndical.



Je travaille pour **france•tv** depuis 1989. Je suis actuellement responsable de la médiathèque de la station de Martinique.

Je me suis engagé à Force Ouvrière en réponse aux sollicitations d'une collègue, Marie-Claude Salvon, et j'ai accepté de me présenter aux élections de notre CSE local. Nous avons été élus, puis j'ai accepté de devenir le Délégué syndical FO de la station.

Je suis séduit par la motivation des adhérents, les convictions chevillées au corps chez mes camarades de Force Ouvrière pour faire avancer les dossiers dont ils s'occupent.

Nous formons un groupe soudé et dynamique, et échangeons en permanence sur les problèmes qui se posent aux salariés et les grandes problématiques de l'entreprise.

Ce journal a l'agrément de **titre de presse** du Ministère de la culture et de la communication

Éditeur : **FO france•tv** 7 Espl. Henri de France 75015 Paris – *Directeur de la publication :* **Océan GRENIER**, FTV, 7 Espl. Henri de France 75015 Paris – *Imprimeur :* **Créa 3 Com** 23 rue de Condé 77165 – *CPPAP :* **0424S08497**

E-mail : syndicatfo.groupe@francetv.fr